Réf. Farde e-Assemblées : 2487504

N° OJ : 87

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022

Objet : Subside 2022 - Désignation lauréat "Carré & Co" asbl - Appel à projet Artisanat & Patrimoine 2022 - Octroi subside 17.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a approuvé en date du 09/05/2022, le principe du lancement d'un appel à projet visant à faire connaître, promouvoir, mettre en lumière et/ou étudier les métiers bruxellois liés aux Patrimoine urbain et à l'héritage culturel ;

Considérant que le budget alloué dans le cadre de l'appel à subsides Artisanat & Patrimoine s'élève à 50.000,00 EUR mais que 23.000,00 EUR ont été utilisés pour l'appel à projet Genre et urbanisme, et qu'il reste donc 27.000,00 EUR disponibles ;

Considérant que l'appel s'est déroulé du 10/05/2022 au 27/06/2022 ;

Considérant que 2 propositions de projets ont été soumises ;

Considérant que le projet soumis par l'asbl Laeken Découverte n'a pas été retenu car il ne correspondait pas aux objectifs de l'appel ;

Considérant que seul le projet soumis par l'asbl Carré & Co a été retenu car :
- La sensibilisation au Patrimoine est un objectif important du présent appel ;
- L'aspect participatif du projet est pleinement rencontré ;
- Le projet remplissait pleinement les objectifs de l'appel à savoir : la transmission de l'utilisation de techniques artisanales durables dans le cadre de la réalisation d'une fresque participative dans les Marolles ;
- Ce projet permet l'organisation de balades sur le petit patrimoine, de l'initiation et expérimentation de techniques artisanales en présence d'artisans dans un atelier, de la production et préfabrication en technique mixte dans l'atelier ainsi que d'un chantier participatif in situ ;
- Ce projet met en lien les habitants du quartier avec des associations actives dans le quartier travaillant avec des groupes mixtes de jeunes ;

Considérant les crédits disponibles à l'article 93006/33202 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : La désignation du lauréat Carré & Co asbl pour l'appel à projet ayant pour but de faire connaître, promouvoir, mettre en lumière et/ou étudier les métiers bruxellois liés aux Patrimoine urbain et à l'héritage culturel est approuvée.

Article 2 : L'octroi d'un subside de 17.000,00 EUR à Carré & Co asbl est approuvé.

Article 3 : La dépense dont question à l'article 2 sera financée par la trésorerie.

Article 4 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

- Appel à projet 2022 – Artisanat et Patrimoine (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Projet Laeken Découverte (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Projet Carré & co (Consultable au Secrétariat des Assemblées)